



**PROJET DE TRAVAUX N°F 5363**  
**SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Articles L113-3 et 5 du Code de la voirie routière, L323-1 du Code de l'énergie, L421-4 et R421-9 du Code de l'urbanisme

- Consultation prévue à l'article II-1 du décret n°2011-1697 du 1<sup>er</sup> décembre 2011 modifié relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et des autres réseaux d'électricité et au dispositif de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques.

- Demande d'accord technique prévu à l'article 47-C du Règlement de la voirie départementale et des éventuels règlements des voiries communales et (ou) intercommunales.

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que sauf opposition ou observation de votre part formulée dans le délai de 30 jours à compter de la présente demande, nous ferons exécuter les ouvrages faisant l'objet du présent dossier, selon les prescriptions techniques et les règlements de voiries en vigueur. En outre, dans le cadre de la loi 93-1418 du 31 décembre 1993, nous vous demandons de nous indiquer les éventuels problèmes prévisibles d'hygiène et de sécurité pendant le futur chantier ou lors de l'exploitation ultérieure des futurs ouvrages.

**A) RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :**

Désignation des travaux : Extension du réseau concédé d'électricité pour un lotissement "Montrandon" (desserte interne)

Département : HAUTE-SAONE

Commune : LURE

Concession du projet, date : SIED 70 – 30/11/1995

Concessionnaire actuel : ERDF

Concession de la canalisation existante : Distribution publique

Ces travaux concernent :

- la voirie nationale :
- la voirie départementale :  RD n° 216
- la voirie communale ou intercommunale :
- le domaine privé :

**B) RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES :**

- Date probable de démarrage des travaux : Automne 2015
- Durée prévisible du chantier : 125 jours

- Entreprise réalisatrice :  
SAS HAEFELI  
Z.A. de la Saline  
Rue des Berniers  
B.P. 63  
70202 LURE CEDEX

**C) SERVICES CONSULTES :**

- SIED 70
- Commune de LURE
- Service départemental de l'architecture et du patrimoine
- SOCIETE TRAPIL
- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département de la Haute-Saône
- ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE
- GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE
- GRT Gaz Région Nord-Est
- FRANCE TELECOM
- VEOLIA EAU
- DDE LURE
- Direction Départementale des Territoires
- CC DU PAYS DE LURE

# **NOTICE DE PRESENTATION**<sup>i</sup>

Commune de LURE

F 5363 - Extension du réseau concédé d'électricité pour un lotissement "Montrandon"  
(desserte interne)

## **1) Analyse de l'état initial du site**

La commune de LURE, de type urbaine, se situe à environ 30 km à l'Est de Vesoul. La zone des travaux se situe Lieudit Mont Randon.

La commune de LURE présente les caractéristiques particulières suivantes au titre de la législation sur les sites et monuments historiques :

- Abbaye de Murbach (ancienne), Square Charles-de-Gaule, (Arrêté 07/12/1998),
- Hospice Maire-Richard (ancien), (Arrêté 02/09/1986).

## **2) Justifications des travaux**

Les travaux d'extension du réseau concédé d'électricité, pourront consister en :

- la création d'un poste de transformation de type PAC 4UF équipé d'un appareil de 400 kVA et son raccordement souterrain au réseau HTA aérien existant long d'environ 300 mètres ;
- une extension souterraine du réseau concédé d'électricité longue d'environ 600 mètres avec la mise en place dans la tranchée d'un câble d'éclairage public ;
- la mise en place de 10 lampadaires du type de ceux installés au lotissement « Prés la Côte » mais de 7 mètres de hauteur et équipés chacun d'un appareillage à leds 50W.

## **3) Justifications relatives à la sécurité des personnes et des biens et à la protection de l'environnement**

La mise en souterrain du nouveau réseau permet de réduire au maximum l'impact visuel et garantit au maximum la sécurité des personnes.

Les travaux projetés respecteront les normes en vigueur, notamment l'arrêté (NOR : ECOI0100130A) du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique et seront réalisés suivant les règles contenues notamment dans la publication UTE C18-510 (recueil d'instruction générale de sécurité d'ordre électrique).

---

<sup>i</sup> article I du décret n° 2011-1697 du 1<sup>er</sup> décembre 2011